

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME SANDRA DALBIN**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
20 Septembre 2019**

**OBJET : Prorogation d'une subvention d'investissement attribuée à l'association régionale pour l'intégration (ARI) pour la rénovation des établissements "Tiarei no Matira ".**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 20 Septembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'accorder une prorogation de validité de la subvention d'investissement de 300 000 € attribuée à l'association régionale pour l'intégration (ARI) par délibération n°155 de la Commission permanente du 16 décembre 2016 jusqu'au 16 juin 2021;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant à la convention correspondante, dont le projet est annexé au rapport.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**